

Département

Des Pyrénées-Orientales

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de SAINT MARSAL

Membres du C.M.
En exercice : 6
Présents : 5
Suffrages exprimés : 5

Séance du 12 décembre 2022

Date de la convocation :
06 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre, à dix sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : METIVIER Guy, BABYLON Martine, BONNEFOY Daniel, CHANTREL Magali, VILLELONGUE Huguette
Absent excusé : LLABOUR Fabrice

Mme VILLELONGUE Huguette a été nommée secrétaire de la séance.

Délibération n°2022-31 :
Modification des statuts de la CCHV concernant la compétence « cantines scolaires »

.....
Vu la délibération du conseil communautaire du 27 octobre 2022 supprimant la mention « cantines scolaires » de l'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 octobre 2022 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Haut Vallespir, pour inscrire la compétence « cantines scolaires » dans le groupe des autres compétences non subordonnées à la définition de l'intérêt communautaire ;

Vu cette même délibération qui décide que cette compétence s'exercera sur le territoire de la commune de Saint-Marsal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Vallespir organisant le transfert de la compétence « cantines scolaires » dans le groupe des autres compétences non subordonnées à la définition de l'intérêt communautaire.

.....
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire
Guy METIVIER



Acte rendu exécutoire
Après remise en Préfecture

REÇU LE :
15 DEC. 2022
SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET